

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du quinze décembre deux mil vingt-deux

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN - Jacques CARPENTIER - Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ - Léna VILLENEUVE - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN - Frédéric BUQUAND - Kathy ORTEGA

Absents excusés :

Bruno FAYOLLE a donné procuration à Claude SERVAIS, David POUX à Jacques CARPENTIER, David NAUDIN à Guillaume VIVIEN, Pauline STRASSER à Christiane dite Marinette LIEVIN et Jérôme DÉHU à Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.

Décision modificative n°2

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative au budget primitif 2022 à la demande du Trésor Public. Il s'agit d'une régularisation en section d'investissement. Ajout en recettes d'un montant de 4.557 € au compte 2031 (041) frais d'études et de mettre la même somme en dépenses au compte 2128 (041) autres agencements. Ces deux sommes s'annulant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus.

Nom des rues du lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création future du lotissement rue du Gal De Gaulle, il est nécessaire de donner un nom aux voies nouvelles.

M. le Maire propose au Conseil que la voie en continuité de la rue de la Sablonnière porte ce même nom et que la voie prévue en sens unique soit dénommée rue Emilien JORET en mémoire de celui qui était 1^{er} Adjoint de Tracy le Val en 1914 et qui est mort pour la France lors de cette grande guerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition à savoir :

Rue de la Sablonnière et rue Emilien JORET et charge M. le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 étaient de 552 998€. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 138 249,50 €, soit 25 % de 552 998€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir en investissement pour l'année 2023, un quart des crédits de l'année 2022.

Création d'un poste d'adjoint technique par voie de détachement

Monsieur le Maire informe le Conseil que, compte tenu du départ à la retraite d'un agent depuis le mois de juillet, il convient de renforcer les effectifs du service technique. Il est proposé de recruter un adjoint technique territorial à temps complet pour assurer l'entretien de la commune à compter du 1^{er} mai 2023. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique Territorial. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création de cet emploi.

Tarifs de la salle des fêtes et règlement intérieur

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de la salle des fêtes applicables au 1er janvier 2023 et sur la modification du règlement intérieur :

	Habitants	Extérieurs
Journée en semaine	150€	
Du 01/04 au 30/09	400€	700€
Du 01/10 au 30/03	450 €	750€
Week-end du nouvel an	600€	900€
Petite salle en complément	50€	100€
Caution salle des fêtes	1,5 fois le montant de la location	1,5 fois le montant de la location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs ci-dessus applicables aux 1^{er} janvier 2023 et valide la modification du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Occupation du domaine public : fixation des tarifs pour les commerces ambulants

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire payer le droit de place pour les commerces ambulants. Il rappelle que par délibération en date du 26 février 2010, la municipalité avait instauré le droit de place. Actuellement deux commerces ambulants sont en place sur la commune dont un qui utilise l'électricité. M. le Maire précise que le commerçant utilisant l'électricité est d'accord pour payer son droit de place, l'autre commerçant n'étant pas informé, *le Conseil Municipal charge M. le Maire de le prévenir et de lui proposer de se raccorder également au réseau électrique*. Le point est reporté ultérieurement.

19h15 arrivée de Mme Pauline STRASSER

Eclairage public : sente des étangs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :
Implantation de trois points lumineux sur la sente des étangs.

Les travaux d'un montant de 16.725,55€ sera pris en charge à 80 % par le Syndicat Energie 60. Le reste à charge pour la Commune sera de 2.822,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

Changement des portes de l'école et de la Mairie et demande de subvention

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de changer les portes de l'école et la porte d'entrée de la Mairie. Plusieurs devis ont été demandés, trois entreprises ont répondu :

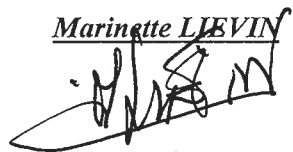
Chic Fermetures pour un montant 30 200€ HT. Alliance Fermeture pour un montant de 28 419,72€ HT et BOISSET Menuiserie pour un montant de 24 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis de l'entreprise BOISSET d'un montant de 24 000€ HT et autorise M. le Maire à signer le devis et à demander une aide financière de l'Etat au taux maximum de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023.

Achat d'une tondeuse autoportée et demande de subvention

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la tondeuse auto-portée est hors service, il faudrait changer le moteur. Il rappelle avoir alerté le Conseil Municipal sur la fragilité du matériel dans sa réunion du 30 mai 2022. Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement de ce matériel. Après discussion, le point est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an, susdits.

Marinette LEBVIN

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire